



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 15 février 2000 au Centre administratif, 111, 4^{ième} avenue, à 16:30 heures, dont avis de convocation a dûment été transmis à chacun des membres du Conseil en date du 11 février 2000, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du pro-maire, monsieur Daniel Leblanc:

Gilles Granger
Gaétan Riopel-Savignac
Michel Landry
Gaétan Lacombe

037-2000

Avis de motion - règlement décrétant l'abrogation du règlement 2000-052

Monsieur Gaétan Lacombe donne Avis de Motion à l'effet qu'il sera présenté à une séance subséquente du Conseil municipal un règlement décrétant l'abrogation du règlement numéro 2000-052 adopté à la séance du 7 février 2000.

38-2000

Avis de motion - règlement décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le secteur de l'Érablière et autorisant un emprunt à ces fins

Monsieur Gilles Granger donne Avis de Motion à l'effet qu'il sera présenté à une séance subséquence du Conseil municipal un règlement décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le secteur de l'Érablière, autorisant un emprunt au montant de 1 097 545.\$ à ces fins, et imposant une taxe spéciale pour le remboursement de cet emprunt.

L'assemblée est levée à 16:55 heures.


Denis Laporte, maire


Sylvie Malo, sec.-très.